

# BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme de contrôle agréé

BTV BRUXELLES  
Chaussée de Ruisbroek 75  
1190 Bruxelles  
Tél. 02 230 81 82  
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03 216 28 90  
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

BXL

EAN : \_\_\_\_\_  
Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°. 4991637  
Index : \_\_\_\_\_

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N°: 383/130225/1

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 1030 BRUXELLES

BOULEVARD GENERAL WATIS 14

PROPRIETAIRE : TAITSCH GUY

Adresse : AV. DES MIMOSAS 18

DEMANDEUR : IDEM

Adresse : IDEM

INSTALLATEUR : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

TVA ou CI : \_\_\_\_\_

Date du contrôle : 25/02/2013 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant : (RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : APPARTEMENT 1<sup>e</sup>

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 3x380 V+N Protection raccordement 80 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 6 mm<sup>2</sup>

Inter.gén. : type

Δ 40/0,3A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 7 ; RA : existant Ohm; RI tot 5 MOhm

Facteurs d'influences externes:

DESCRIPTION : TABLEAU 1

4 x disjoncteurs 10A (IIP)

2 x disjoncteurs 16A (IIP)

1 x disjoncteurs 20A (IIP)

1 x Δ 40/0,03A (IIP)

1 x Δ 40/0,3A (IIP)

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES:

- ① Prévoir schéma unifilair et plan de situation en trois exemplaires
- ② Identification des circuits
- ③ Prévoir cosse / soulier de câble lors de l'utilisation de câble simple.
- ④ Prévoir une chaîne de terre accessible pour la mesure de résistance de dispersion de terre.

## PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

NOTE! Ce contrôle est valable pour la vente

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le \_\_\_\_\_ (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.  
2. L'installation n'est pas conforme.  
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : 12 mois après l'acte

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature

AM 383 BTV  
malchour

Le directeur,